

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 23 JANVIER 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 19 janvier 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULLIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Procurations :

Anne KARABABA donne procuration à Gaston LASTCHA

Chantal SENFT donne procuration à Paul LATSCHA

Adeline SCHWEITZER donne procuration à Vincent SCHWEITZER

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2023-15 Contrat d'adhésion aux services de l'Agence du Numérique en Santé relatifs aux moyens d'identification électronique

L'Agence du Numérique en Santé exige, pour obtenir différents outils nécessaires à l'exploitation du centre de santé municipal, la désignation d'un représentant légal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne le maire comme représentant légal de la commune, dûment habilité à signer tout acte et réaliser toute procédure nécessaire à l'obtention des outils nécessaires à la gestion du centre municipal de santé, dont, notamment, le contrat d'adhésion aux services de l'Agence du Numérique en Santé relatifs aux moyens d'identification électronique.

Fait à Héisingue, le 24 janvier 2023
Le maire,



Gaston LATSCHA